

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1934)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS:

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :
75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^o, à Lausanne.

Rédaction : H. DEMIERRE et
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA
COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA
SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

ANNONCES:

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm. :
20 centimes.

Rabais pour annonces répétées

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Indicateur Vaudois
(Société Suisse d'Édition)
Terreaux 29, Lausanne.

SOMMAIRE : *L'Usine hydro-électrique d'Orsières, en Valais*, par la Société suisse d'Electricité et de Traction, à Bâle (suite). — *Résonance de l'oscillation dans une chambre d'équilibre*, par JULES CALAME, ingénieur-conseil, à Genève (suite et fin). — TECHNOLOGIE DU BATIMENT : *Hygiène phonique des habitations*. — *L'opinion des architectes sur la cuisine électrique*. — SOCIÉTÉS : *Société suisse des ingénieurs et des architectes*. — *Association suisse de technique sanitaire*. — *Groupe des architectes de la S. V. I. A.*, Section S. I. A. — *Echange d'anciens élèves des Technicums, de l'E. P. Z. et de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne, restés sans emploi après leurs études*. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS.

L'Usine hydro-électrique d'Orsières, en Valais, par la Société suisse d'Electricité et de Traction, à Bâle. (Suite.)¹

Appareillage électrique et transformateurs.

Du fait que la presque totalité de l'énergie est destinée à être transportée à grande distance, par une ligne à haute tension (50 kV), on a pu simplifier considérablement l'installation électrique en réduisant l'appareillage à la tension des alternateurs à sa plus simple expression. On a cherché à réaliser une liaison directe, alternateur-transformateur, sans l'interposition d'aucun disjoncteur, de manière à créer, en quelque sorte, une unité génératrice à la tension de départ, 50 kV ; cette disposition ressort du schéma général unifilaire fig. 38. Pour les besoins de l'usine (alimentation des services auxiliaires), de même que pour l'alimentation du réseau local de la commune d'Orsières à 10 kV (obligation résultant de la

ment l'installation électrique en réduisant l'appareillage à la tension des alternateurs à sa plus simple expression. On a cherché à réaliser une liaison directe, alternateur-transformateur, sans l'interposition d'aucun disjoncteur, de manière à créer, en quelque sorte, une unité génératrice à la tension de départ, 50 kV ; cette disposition ressort du schéma général unifilaire fig. 38. Pour les besoins de l'usine (alimentation des services auxiliaires), de même que pour l'alimentation du réseau local de la commune d'Orsières à 10 kV (obligation résultant de la



Fig. 39. — Disposition des transformateurs.

¹ Voir *Bulletin technique* du 12 mai 1934, page 109.